L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 DECEMBRE 1892. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Gustave de Boisblanc,
Propriétaire-Editeur.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 DECEMBRE 1892

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse St-Charles.

PAR ALBERT PADL.—Jolli cottage Milleville No 301 rue Hôpital, le cottage No 50 rue Orléans près Dauphine.

Bourse des Encanteurs.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—Une charmante résidence avec de grands terrains dans le gentil quatrième district, rue Philippa près Camp.

PAR D. DANEIGER.—La charmante résidence formant l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Touti.

PAR STERN & GOLDMAN.—Cottages dans le troisième district.

PAR LE SHERIF.—1° Au stand du défendeur dans le marché aux légumes, (Marché Français) près de l'encoignure St-Philippe et Decatur, à 10 heures A. M.: un lot de groceries assorties, conserves en boîte, etc.

2° Sur les lieux No 29 rue Hôpital, à 11 heures A. M., un lot de groceries de choix, vins, liqueurs, etc., meubles, installations de buvette, divers, etc.

Aussi sur Nos 794 et 796 rue Magnolia, se composant d'un vaste assortiment de bar garnies en seule, tables, vitrines d'enfants, miroirs, glaces, étagères, albums livres, vitrines, argenterie plaquée, ornements portraits et cadres à paravents, lampes pendantes, stores, etc.!

Aussi à la fonderie cette Magnolia et Erato, un lot de modèles en bois à savoir: un "side", un "stand", un "journal box", un "flange" un "stuffing box", etc.

Par Spear & Escoffier, chez Mme veuve J. Anglade, coin Conti et Bourbon, pages fortaits.

La loi des pensions aux Etats-Unis.

Nous ne connaissons rien d'étonnant, de stupéfiant, comme l'institution des Pensions, telle qu'elle a été créée, telle qu'elle est administrée aux Etats-Unis. Plus on l'étudie, plus on la sonde, plus on la trouve extravagante en principe, honteuse dans sa gestion, monstrueuse dans ses conséquences. Où a beau fouiller l'histoire des Républiques et des monarchies—histoire qui n'est malheureusement pas toujours pure de toute souillure—on ne trouve,nulle part, un pareil exemple de laisser-aller, d'aveuglement, de la part d'une nation ; d'impudence, de la part de ceux qui l'exploitent. Jamais peuple ne s'est laissé voler, spolier de si odieuse façon.

De tout temps, on a récompensé les services rendus à la patrie. Les Américains n'ont rien inventé sous ce rapport, et sans se donner beaucoup de peine, sans chercher bien longtemps, ils eussent trouvé, dans le passé, de beaux modèles, qu'ils eussent bien fait d'étudier et de suivre. La reconnaissance, la générosité nationales ne datent pas de nos jours, mais de tout temps, on a proportionné les récompenses aux ressources du trésor public; de tout temps, ces récompenses sont allées trouver le mérite. Jamais on n'en a fait un commerce frauduleux, à ciel ouvert. C'est la première fois que l'on voit un trésor mis à sec, un budget mis en défécit, dans un pareil but.

Voilà vingt-sept à vingt-huit ans que la guerre, qui est la cause de toutes ces pensions, est terminée. Toute une génération a disparu, depuis. Une grande partie des hommes qui étaient alors en état de combattre, ou, tout au moins, de figurer dans l'armée fédérale, sont morts ; la liste en diminue, chaque année—par conséquent, les charges du trésor doivent s'alléger dans les mêmes proportions. Le plus grossier bon sens l'indique, comme les notions les plus élémentaires de l'arithmétique. C'est, cependant, tout le contraire qui a lieu. A chaque exercice le chiffre des pensions augmente; le trésor est, en ce moment, obligé de débourser $188,000,000, soit 940,000,000 de francs, ou un tiers de plus de ce que paie, pour son armée, la France, qui peut, de jour au lendemain, mettre 2,000,000 d'hommes sur pied. Et ce n'est pas tout. De l'aveu même des républicains, auteurs de la loi, la progression continue encore, et ne s'arrêtera qu'en 1894, après avoir atteint le chiffre monstrueux de $240,000,000 —soit 1,200,000,000 de francs—c'est-à-dire, à peu près ce que coûtent les deux armées de la République française et de l'Empire allemand.

D'où vient cette monstrueuse anomalie? C'est que la loi a été rédigée de telle façon, que le somme totale de pensions doit, infailliblement, grossir, à mesure que diminue le nombre des pensionnaires. Il y a, d'abord, les vetérans, que l'Union prend à sa charge—ce qui est, du reste, assez naturel. Personne n'y trouve à redire, à moins que la fraude ne s'en mêle et n'arrive à grossir la liste d'émargements d'une foule de veuves apocryphes. Viennent, ensuite, les enfants, dont chacun a droit à une rente de l'Etat—de telle sorte, qu'en mourant, un soldat retraité peut doter l'Etat de cinq ou six pensionnaires. C'est vraiment dommage que les auteurs de la loi n'aient pas songé à pourvoir, également, les petits-enfants. Ou est vu, à un moment donné, l'administration prendre l'argent d'une moitié de la nation, pour le verser dans les mains de l'autre moitié.

Il n'y aurait encore dans tout cela que demi-mal, si les pensions n'étaient devenues l'objet d'un commerce scandaleux, éhontéé, nous devons le dire, par la négligence routine, des rédacteurs de la loi, et par les portes qu'ils ont ouvertes, de tous les côtés à la fraude. Vous trouvez, partout, dans les campagnes, comme dans les villes, des agents de pensions qui vivent largement de ce métier, et qui ont intérêt non seulement, à maintenir le nombre de leurs clients, mais à le grossir.

Il est à croire qu'au milieu de tant d'abus, le vrai mérite a pu trouver sa récompense, et qu'aucun de ceux qui ont réellement servi le pays, n'a à se plaindre. Il n'en est rien. On entend de toutes parts s'élever des réclamations d'anciens soldats que l'on a oubliés et délaissés pour faire la part plus belle à des intrigants, à des fainéantes, à des gens qui n'ont jamais servi, qui, peut-être—n'ont jamais existé. Dans quelles poches vont donc tomber toutes les pensions ? personne ne le sait. Il règne dans cette affaire une telle confusion qu'on n'arrivera probablement jamais à y jeter si la lumière, si l'ordre. Il ne reste qu'un moyen de mettre un terme à tous ces abus, à tous ces scandales : c'est de rappeler la loi où de la refaire de fond en comble.

Ajoutons, enfin, que le trésor crie misère ; le vide s'y est fait, par suite, de toutes les extravagances. Pour répondre aux besoins de la situation, il faudra réduire certaines dépenses nécessaires, établir de nouveaux impôts ou augmenter les anciens. Qui sait si l'on n'aura pas l'idée d'abolir le système des primes, au risque de tuer une de nos plus belles industries nationales; de remettre en le pied de cabotage que l'on accorde maintenant aux navires qui font le commerce sur l'océan, au risque de laisser périr notre marine, qui est déjà dans la plus grande détresse? Le tout, pour maintenir le paiement de pensions que l'on sait être, en grande partie, frauduleuses.

Que le parti démocrate ait donc, une bonne fois, le courage de son opinion, et que l'on en finisse avec cette législation, qui est désastreuse et honteuse pour le pays.

LOUISIANE.

La Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 10 décembre :

—LETTRE DE LA PAROISSE ARGENTEUIL :

Nous n'avons que peu de chose à ajouter aux détails donnés déjà par le *Chief* (détails reproduits par l'*Abeille*.)

Mollinor finit aujourd'hui même, sa coupe, ainsi que Home. Mollinor fera 1,500,000 livres.

M. Ernest Barton a encore 63 acres à rouler sur St Emma ; il terminera au commencement de la semaine prochaine.

Les travaux des champs sont aussi terminés, sur Souvenir. On y étendra les feux, dans un jour ou deux.

Tout est fini sur Riverside, à M. Jas Teller, et sur Stella, aux frères Jacob. Le plant donne bien, au moins pour le tonnage. Un des tenanciers d'Evan Hall, par exemple, a récolté 28 tonnes par acre

—Les travaux des levées marchent rapidement sur le Bayou Lafourche et sur l'Atchafalaya.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Un examen des champs de cannes coupées, depuis plusieurs semaines, nous a fait découvrir toute une pousse de souches nouvelles. C'est malheureux, nous dit un planteur; il est à craindre que la chaleur continuant ne fasse germer la semence en terre. Il n'y a qu'un moyen d'obvier à cet inconvénient, c'est de planter le plus tôt possible. C'est ce que l'on fait, déjà, sur certaines habitations.

Evergreen a fini, ayant fait 85,000 livres, c'est-à-dire un peu plus de 120 livres à la tonne. Excellent résultat pour un simple moulin à trois cylindres. Certainement, cette récolte est en déficit sur celle de l'an dernier, de près de 200-000 livres. Mais on peut encore se féliciter, sur Evergreen, d'avoir atteint un pareil résultat.

MM. Barrow et LeBlanc ont fini ; ils ont converti tout en sirop. Ils en ont envoyé le plus grande partie à Chicago, après l'avoir soigneusement mis en bouteilles.

Dans l'état où il est, ce sirop peut, dans un endroit frais, se conserver trois ou quatre ans, sans rien perdre de sa saveur. Le sirop de la Louisiane se fera vite une réputation, dans le Nord.

La coupe de la canne est achevée sur St-Louis; on n'y atteindra pas, en tout, 4,000,000 de livres.

M. Andrew H. Gay se propose de drainer la large fondrière qui traverse Shady Grove, et il plantera la tout en canne. Cette habitation avait supervant la réputation d'être une des plus fertiles du Bayou Grosse Tête.

Depuis longtemps, on l'avait abandonné il est à supposer que M. Gay va la transformer et lui rendre son ancienne réputation.

Les planteurs et fermiers des bayous Maringouin et Grosse-Tête viennent d'organiser une association non politique, mais mutuelle, en vue de se soutenir les uns les autres dans leurs entreprises industrielles et agricoles.

Sur Corsica et sur Plaisance, M. Etienne Mary a une superbe récolte, mais il a du attendre, faute d'eau. Ses cannes sont très mûres et rendront certainement 3,000 livres, l'acre.

M. James S. Tattle vous dirait bien, sur Laurel Ridge, avoir une communication entre sa sucrerie et le Texas Pacific. Nous espérons que les administrateurs de cette ligne l'aideront à exécuter son projet. Il y a tout à gagner pour les chemins de fer à encourager le développement de l'industrie sucrière, en Louisiane.

La récolte d'Olivia a été faible, cette année. On a mis toutes les souches en semence. Le propriétaire a mis toute son habitation en bon ordre et il compte désormais sur de gros rendements.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE :

La roulaison a fait beaucoup de progrès, depuis huit jours; le rendement est plus ascendant.

Le poids du jus est, généralement, de 8 degrés et demi Baumé ; quelquefois, il arrive à 10 degrés.

Quelques planteurs ont pensé que l'on pouvait augmenter l'extraction, en lançant un jet de vapeur sur la bagasse, au moment où elle passe des premiers cylindres aux seconds. Ils l'ont essayé et ils réussissent.

M. J. S. Lieux a vendu sa part de la propriété à Grand Bay, à son frère Ovide Lieux, $15,000.

Un planteur de Fausse Rivière nous disait, l'autre jour, qu'il comptait faire au moins 225 boucaute sur 90 acres de cannes, le rendement actuel l'autorise à le croire.

Sur Stonewall, les opérations marchent rapidement et d'une façon satisfaisante ; les cannes y rend trois boucaute l'acre, et c'est d'une belle taille ; la moyenne est de 10 pieds de haut.

On n'a mis en windrow que peu de cannes ; on n'y était pas forcé par la situation. Les gelées ont fort peu attaqué les feuilles et les tiges sont intactes.

Nous n'avons perdu que peu de travail, cette année ; ils ont trouvé de l'ouvrage sur les habitations environnant celles où ils travaillaient.

On agite encore, sur Fausse Rivière, la question de la fondation d'une usine centrale. Ce serait une bonne fortune pour nos petits planteurs, et l'usine elle même ferait d'excellentes affaires. On semble bien déterminé, ici, à changer de culture, à ne plus faire de coton.

La récolte des pacanes est achevée. On en a expédié de notre paroisse, plus de 2,000 barils, qui se sont vendus à la Nouvelle-Orléans.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

Dans la paroisse, la roulaison va grand train, grâce au bon temps continuel que nous avons, depuis le commencement de la campagne.

Laurel Grove a achevé, samedi dernier, après avoir obtenu un résultat satisfaisant.

Greenwood ne finira que dans deux semaines.

M. G. A. Coignet a fait 185 boucaute de sucre, open kettle, qui polarisent plus de 92 degrés. Il a vendu son sucre 2 cents 7/8 la livre.

M. J. N. Bourgeois a fait un total de 140 boucaute de sucre open kettle.

Sur Acadia, on a commencé la récolte un vendredi ; comme il est arrivé plusieurs accidents à la sucrerie, on les attribue à ce que les travaux ont débuté un jour néfaste ; ce qui n'empêche pas les machines s'épuiser de faire maintenant une excellente besogne. Jusqu'à samedi dernier, on avait fait de 1,300,-000 à 1,400,000. On espère que le rendement total sera de 1,800,000.

Les moyennes ont été de 151 livres à la tonne, et de 93 tonnes à l'acre.

Waverly a fait 900,000 livres et compte atteindre le chiffre de 1,500,000.

Laurel Valley a fait plus de 500,000 livres. Le plant de cannes y donne une moyenne de 32 tonnes et demi, l'acre.

L'habitation doit rouler 7,500 tonnes. Sa, la récolte, loi, est plus faible que d'ordinaire, il faut s'en prendre à la crevasse de l'an dernier. Mais on a l'intention de planter, cette année, 700 acres.

ANGLETERRE ET ITALIE.—UNE RÉPONSE DU CABINET GLADSTONE.—On mande, de Londres, 28 novembre :

"Le gouvernement italien a voulu tenter une nouvelle démarche auprès du cabinet de Saint-James.

"Le but de cette démarche était d'obtenir du cabinet Gladstone le renouvellement des promesses, sinon des engagements, du ministère Salisbury à l'égard de l'Italie, et notamment la promesse que le gouvernement britannique la défendrait contre toute attaque du côté de la mer.

"Or, le chef du Foreign-Office a répondu que l'Angleterre ne voulait se lier, ni par des engagements, ni par des promesses, d'autant plus que le gouvernement de la Reine était certain qu'aucun Etat européen ne songerait à menacer l'Italie, à moins que celle-ci ne provoquât le conflit."

UNE FEMME ASSASSIN.—Le Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, France, vient de juger une affaire d'assassinat qui a eu un certain retentissement à Dieppe et dans la région.

C'est une femme—Blanche Bouvier—âgée de 35 ans, journalière à Dieppe, connue pour son inconduite, qui a eu à répondre de ce crime devant le Jury.

Rappelons dans quelles circonstances cet assassinat a été découvert :

Le dimanche, 20 mars dernier, vers onze heures et demie du matin, on trouva, sur le chemin dit cavée de Claude-Côte, à Dieppe, le cadavre d'un nommé Blay, scieur de long. Il avait été frappé de trente-neuf coups de couteau dans la région du cœur ; la poche du pantalon retournée et déchirée attestait que le vol avait été le mobile du meurtre, qu'on doit placer entre minuit et une heure du matin.

Les soupçons se portèrent sur une femme Bouvier, née Maisonnée, dont l'attitude, depuis le crime, était des plus suspectes.

On l'avait vue, jusqu'à minuit et demie, en compagnie de Blay. Celui-ci était sorti vers onze heures du débit tenu par le sieur Duteur ; il était ivre et chancelait.

La femme Bouvier l'avait alors rencontré une première fois, puis, après l'avoir quitté, elle était revenue avec lui.

Le gardien de commerce Démanche les avait vus stationnant, un quart d'heure durant, rue Thiers, en compagnie d'un troisième individu qu'il n'avait pas reconnu. Ils s'étaient éloignés ensemble, et, à minuit un quart, le fils du gardien les avait rencontrés sur la route de Claude-Côte, non loin du lieu du crime. La femme tenait Blay par le bras.

Interrogée, la femme Bouvier se retrancha derrière des dénégations absolues ; tous les témoins, selon elle, avaient menti ; à aucun moment elle n'avait été accompagnée d'un homme ivre. L'individu qu'on avait vu en sa compagnie—disait-elle—ne pouvait être qu'un nommé Rouen, ou un nommé Pierre Paquet.

Paquet, interrogé à son tour, fit les mêmes mensonges que la femme Bouvier.

Mais, bientôt, Paquet, déconcerté par l'évidence des faits démontrés, est entré dans la voie des aveux.

Il déclara que s'étant lui qui avait stationné avec Blay et la femme Bouvier, rue Thiers.

Il s'était débattu le prix des faveurs de la femme Bouvier. Il avait vu l'acoucé cherchant à se rend re compte si Blay avait des fonds, et elle l'avait suivi en disant à Paquet : "Il a de l'argent ; je vais le lui prendre, on je lui donne un mauvais coup", et ils avaient dépare ensemble.

Paquet avait attendu une demi-heure. A son retour, elle était toute seule, échevelée, les cheveux mouillé de et le taillé à demi replié. Il pensa qu'elle avait pris part à une rixe, mais aperçut du sang sur son tablier, il lui demanda d'où il provenait ? Elle lui répondit que c'était celui de l'homme qu'elle avait entraîné sur le chemin de Claude-Côte, où elle l'avait frappé de coups de couteau.

Le verdict du Jury ayant été affirmatif sur la question de préméditation et de vol, la Cour a condamné la femme Bouvier à dix ans de travaux forcés.

UNE FORTUNE DANS UNE VESPASIENNE.—Un centenaire de la Ville de Paris, M. Beaumiez, remarque, dans une vespasienne du boulevard Henri IV, un petit paquet savelopé dans une serge noire.

Par ce temps de dynamite, le centenier crut, tout d'abord, que le paquet renfermait un engin quelconque.

Il le prit, néanmoins, et, avec mille précautions, le porta au commissariat de police de la rue de la Cerisaie.

On défit le paquet. Il contenait un livret de Caisse d'épargne au nom de M. Louis Pahant, ancien limonadier, demeurant à Asnières ; une carte d'abonnement de chemin de fer ; trois contrats de rente viagère de la Compagnie d'assurances générales ; quatre polices d'assurance et un reçu de cinq cents francs de Crédit lyonnais.

M. Fabinet, ayant de cette trouvaille, se rendait chez M. Carlier, commissaire de police. Il reconnut, sensitôt, ces objets pour lui appartenir, et déclara que, quelques jours auparavant, pendant qu'il faisait une partie de billard, on lui avait dérobé ses pardessus, qui contenait les papiers trouvés et un portefeuille renfermant plusieurs billets de banque.

Le voleur avait gardé l'argent et le pardessus, mais il s'était débarrassé des autres objets, dont il ne pouvait tirer parti.

SERVICE RELIGIEUX, A PARIS, POUR DEUX OFFICIERS MORTS AU DAHOMEY, ET UN AUTRE MORT AU TONKIN.—Un service religieux a été célébré, le 24 novembre, à la synagogue de la rue de la Victoire, pour le capitaine Oriénico-Fou et le lieutenant Valabrègue, morts au Dahomey, et pour le capitaine Oppenheim, mort au Tonkin.

Le grand-rabbin—M. Zadoc Kahn—a prononcé l'oraison funèbre de ces brillants officiers, toute pleine d'espoir, et qui laissent seulement derrière eux "des douleurs qui se sentent mais ne se dérivent pas."

"Une leçon—a ajouté M. Zadoc Kahn—ressort de cette douloureuse épreuve, c'est que les fils d'une même nation, qui combattent côte à côte, à l'heure des grandes aventures, qui défient avec le même ardeur et le même héroïsme les intérêts ou l'honneur du pays, sont le devoir de se considérer, de s'aimer, de se respecter comme les enfants d'une seule famille.

"Voilà plus d'un siècle que le sang des uns et des autres se confond sur les champs de bataille ; les balles de l'ennemi, a-t-on dit élégamment, ne font aucune différence entre ceux qui se réclament à des doctrines, à des confessions différentes. Au dessus de toutes les distinctions de fortune, de race, de croyance et d'origine, il y a l'unité sacrée de la patrie, le culte du drapeau, qui doit opérer la fusion des âmes et des volontés. De quel droit chercherait-on à séparer ce qui est uni par la nature même et par l'histoire ?

Une délégation du 8e dragons assistait à la cérémonie, ainsi que les représentants des ministères de la guerre et de la marine, du gouverneur militaire de Paris et du président de la Chambre des députés.

LE CRIME DE JEMMAPES DEVE N'ASSISES DE CONSTANTINE, ALGÉRIE.—Un procès criminel fort intéressant a occupé, récemment, la Cour de Constantine.

Le 9 février 1892, M. Félix Fiandin, comptable de la maison Camilleri frères, à Jemmapes, quittait, vers sept heures moins un quart, le Cercle de cette localité pour rentrer chez lui.

Arrivé au bout du pont, il en demeure, il essuya un coup de feu.

Atteint par deux projectiles qui lui perforèrent le poumon droit, M. Fiandin tomba sans connaissance entre les bras de sa femme accourue au bruit de la détonation, et expira quelques heures plus tard.

L'auteur du lâche forfait, bien qu'ayant commis son crime au centre même de la ville, parvint, grâce à l'obscurité, à prendre la fuite, sans être aperçu.

Les premières constatations furent découvrir, près de la maison où le drame s'était déroulé, les débris d'un pistolet à deux coups, et la première phalange d'un index fraîchement mutilé.

L'arme qui avait servi à l'assassinat, avait été jetée entre les mains du meurtrier et lui avait fait une marque ineffaçable.

Les soupçons se portèrent, aussitôt, sur un bandit de la région nommé Ayachi-Abdallah-ben-El-hadj-Otman, dont la disparition du pays coïncidait, exactement, avec la date du crime.

Ou misérable fut arrêté dans la nuit du 22 au 23 février, à l'Oued el-Hout, arrondissement de Bône, où il s'était réfugié.

Sa main gauche était mutilée, et Fiandin, non encore cicatrisé, était privé de sa première phalange.

Interrogé par M. Bonafos, administrateur adjoint qui avait procédé à son arrestation, Ayachi avoua son crime, mais il déclara, toutefois, qu'il ne l'avait accompli qu'à l'instigation de deux habitants de pays nommés Rambert et Camilleri.

Ceux-ci lui avaient promis, en échange, une somme de 500 francs.

A l'audience, Ayachi a renouvelé ces précédentes déclarations, et a nettement accusé ses complices d'avoir armé son bras dans un but d'homicide.

Rambert et Camilleri ont été énergiquement.

Les débats ont pris fin après une séance de nuit très mouvementée.

Ayachi et Rambert ont été condamnés à la peine de mort.

L'exécution aura lieu sur la place principale de Jemmapes.

Camilleri a été acquitté.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er déc. 1892.

SOMMAIRE.

I.—Pesque et Pagodes, dernière partie, par Mme Marguerite Durand-Lucka.
II.—Bucolos Bucoros, après un correspondance, par M. Philippe Berger
III.—A Travers la Moldavie Slave, par M. Victor Bérard
IV.—Le Vœu Hitlerien et les Conventions Commerciales, par M. A. Métrat.
V.—Jean de Joinville.—L'Homme et l'Œuvre, par M. le vicomte H. François Delaporte.
VI.—Paysages des Tropiques.—Le Mexique de Rioto, par M. Louis Biart.
VII.—Les Mères de Malherbe et l'Invention des Genres, par M. Ferdinand Brunetière.
VIII.—Madame Mérd, d'après une publication récente, par M. G. Valbert.
IX.—Revue Dramatique.—Grand-Théâtre : Reprise de "Sapho", de M. Alphonse Daudet et A. Belot.—Théâtre du Vaudeville : "Les Paroles Envolées", de M. Paul Bourget.—Comédie-Française : "Jean Marie", de M. Louis Legendre, par M. Camille Rabatier.
X.—Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.
XI.—Le Mouvement Financier de la quinzaine.
XII.—Bulletin Bibliographique.

La REVUE commencera, le 15 décembre, la publication d'un roman de M. Victor Cherbuliez, de l'Académie Française.

Maison Ad. Brunet.—Nous ne connaissons pas, à la Nouvelle Orléans, et surtout, dans le quartier français, de maison qui doive plus inspirer la confiance que la maison Brunet, établie au No 61 de la rue Royale.

Ce n'est pas le premier venu que M. Brunet. Il a un stock très rare de bijoux, d'objets d'art de toute nature. Joailler lui-même, bijoutier et horloger, il connaît à fond son métier et tout ce qu'il vend comme ce qu'il arrange est recommandé, ne laisse jamais rien à désirer.

A la veille des fêtes de Noël et du Nouvel An, nos lecteurs peuvent avoir recours à lui. Qu'ils ne craignent rien ; ils n'auront pas à se repentir de la confiance qu'ils lui auront témoignée.

LES BATEAUX AMPHIBIES.—Notre confrère londonien *The Canal Navigation Review* a publié une intéressante notice sur un nouvel appareil applicable aux bateaux, bargES, steamers et autres transports flottants.

La nouveauté consiste à adapter des roues aux bateaux, de telle sorte qu'ils puissent voyager sur terre aussi bien que dans l'eau. Les roues seront disposées partout et l'on désirera faire transiter par terre l'embarcation. Cela est plus aisé que pour les chemins de fer à navires, car, dans l'invention nouvelle, il n'est nullement question de charger le navire sur des trucs ni de l'en descendre après usage. Le steamer, au moment d'atterrir, trouve, au fond de l'eau, des rails sur lesquels viennent s'appliquer les roues qu'il porte à la quille. Sans cesser de chauffer, il monte la rampe en locomotive, traînée, puis redescend par le même système pour se remettre à flot. Une revisadrons, s'il y a lieu, sur cette ce rieuse invention, qui n'est peut-être pas des plus pratiques, quoique anglaise.

Téléphone 479. F. E. DUCROS, Gérant.

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

175 CHEMIN DU BAYOU.

Voitures pour l'Opéra, Promenades, Soirées, Mariages, &c., &c.

Nous collicitons particulièrement la portrange des familles du second et du troisième district, et leur promettons entière satisfaction, ou prix les plus réduits.

Ordres pour enterrement reçus par téléphone à l'importe quelle heure du jour ou de la nuit. 31 Sr—1m

Compagnie d'assurances "La Nouvelle-Orléans" en liquidation,

A transféré ses bureaux de No 8 rue Carondelet au No 136 rue Gravier, Banque des Citoyens de la Louisiane. Sans délaiss, prendre l'ascenseur. 14dée—6f

New Orleans National Bank.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 décembre 1892.

A une assemblée du Board de Directeurs, tenue ce jour, un dividende semi-annuel de VINGT DOLLARS PAR ACTION a été déclaré, payable le 1er janvier 1893.

WM. PALFREY,
Caissier.

10dée—1m

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection annuelle de Neuf Directeurs de cette banque pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, 102 rue du Canal, le MARDI 10 janvier 1893, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. J. L. BRICKER, Caissier.

13dée—1m 13janv

NOTICE.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de Mme veuve Jean Sabatier, et toutes personnes devant à la dite succession, sont notifiées de vouloir se présenter chez

J. B. VIRET,
Administrateur Public,
No 166 rue du Canal.

4 déc—10f

Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1892.—L'élection de Directeurs de cette Banque, pour l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, MARDI, 10 janvier 1893 de midi à 3 h. de l'après-midi.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

11 déc—1m

Banque de Pompe de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1892.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 29 de la Charte, de 7 Directeurs pour le service de la banque, aura lieu dans la salle de la banque LUNDI, 19 décembre 1892, de 10 heures de midi à 3 h. de l'après-midi.

A. S. BEAUD,
Caissier.

10 déc—10f

Nouvelle-Orléans Insurance Association.—Ne 26 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1892.—Conformément à l'Article VI de la Charte, une élection pour quinze Directeurs, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 26 décembre 1892, de 11 heures A. M. à 2 h. P. M.

CHAS. D. DELERY,
Secrétaire.

8 déc—8 en 26

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans City & Lake", No 102 rue du Canal (deuxième étage).—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1892. Conformément à l'article XI de la Charte, avis est par le présent donné qu'une élection pour douze directeurs aura lieu le lundi, 9 janvier 1893 entre 12 et 1 heure de l'après-midi, au bureau de la compagnie ci-dessus mentionné. Le livre de transfert sera fermé du 2 janvier au 12 janvier.

C. W. BERDOW,
Secrétaire.

4 déc—4 en 19

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Wattemen sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et valent ce qui est pour le somme de $65 le lot, $12 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane. A deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chaux et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots deviennent de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Rondet, propriétaire au Clos Vergnet, à Mandeville, ou M. P. L. Pampy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos Vergnet même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pecaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Lonsbury, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun ; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré du l'acquéreur.

20 oct—

Dr W. BILLE,

Elève du professeur RICORD, de Paris.

BUREAU, 29 RUE ROYALE.

Maladies nerveuses, impuissance, spermatorrhée, pertes séminales, maladies des organes génitaux-urinaires (hommes et femmes) chez l'homme et la femme. Maladies difficiles invariablement guéries.

13oct—1an

AGENCE POUR COGNAC.

Une des plus importantes maisons de Cognac fondée en 1830, demande un agent actif et sérieux muni de références de 1er ordre, pour le représenter à la Nlle-Orléans.

S'adresser avec références à PLANAT & CIE, Cognac, Charente, France.

22 nov—2f 77

GRANDE OUVERTURE

DE

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

M. LION & Cie.,

VETEMENTS CONFECTIONNES,

Chapeaux, Articles de Toilette.

195, 197 ET 199 RUE DECATUR, COIN Ste-ANNE,

NOUVELLE-ORLEANS.

A UN PUBLIC INTELLIGENT!

La chaleur continue nous a laissé avec un STOCK ÉNORME de Vêtements fashionables à vendre. Nous ne vous fatiguerons pas avec les paroles vaines. Nous arriverons directement au prix.

Nous devons nous en débarrasser immédiatement.

Nous sommes dans une meilleure position pour le faire que toute autre maison par le fait que nous fabriquons nos propres marchandises. Si vous voyez un "Avis" dans ce journal aujourd'hui au sujet de Vêtements, nous vous prions de vouloir nous rendre une visite.

REMARQUEZ NOS PRIX.

Vêtements d'hommes faits ici et vaits en laine fashionables anciennement $10, $12, $14 et $15, maintenant à $7, $9 et $10.

Suits Cassimir fashionables pour hommes, anciennement $6.50 et $8, maintenant $4 et $6.

BEAUX PARDESSUS POUR HOMMES.

Kersays, Meltons et Medium et Lourds, à une et deux rangées de boutons, valant positivement $14 et $15 et se vendant actuellement $10 et $12.

250 Pantalons fin Cassimir se vendant anciennement $6 et maintenant $4.

500 Pardessus pour jeunes garçons anciennement à $6.50 et maintenant à $4.

225 Suits pour enfants anciennement $9.50 et $12, maintenant $4.

1500 Pantalons tombant jusqu'au genoux, anciennement 75cts. et 50cts., maintenant 25cts.

Dans notre Département d'Articles de Toilette vous trouverez des Bargains extraordinaires.

ET AINSI DE SUITE—VOIR C'EST AVOIR.

Ainsi ne manquez pas de venir ainsi de vous convaincre.

RAPPELEZ-VOUS, NOUS NE TROMPONS JAMAIS.

Nous montrons toujours exactement ce qui est annoncé et en quantité suffisantes pour faire face à toutes les demandes. Cela nous a valu la réputation dont nous jouissons.

CLAZARD AND CO.

Au coin des rues Canal et North Peters.

4déc—1m Dim Mer Ven

QUELQUES MOTS AU SUJET

DES GANTS CENTEMERI

Nous avons été choisis seule agente pour la vente de ce GANT de peau très recherché ; et, en tous temps, on aurons un complet assortiment, nuances, longueurs et grandeurs. Demandez-nous par écrit notre liste de prix. Méfiez vous de la contrefaçon.

S. KUHN & SON, Les Gantiers.

131 RUE DU CANAL.

30 oct—2 m—dim mar ven

DÉPOTS DE GLACES

ET

D'OBJETS D'ART.

La plus grande maison de ce genre dans les Etats du Sud.

CONCURRENCE DEFIEE.

Les personnes désirant l'un des articles suivants, feront bien de venir visiter mon magasin, avant d'acheter ailleurs.

Miroirs Français pour Cheminées et entre les Fenêtres de toutes les grandeurs et genres, à cadres Dorés, Bronze, Ebène, Noyer et particulièrement les Miroirs Bric-à-Brac pour cheminées aussi bien que les Cabinets Bric-à-Brac pour salons, qui ne peuvent être surpassés en élégance et en main-d'œuvre. Chevalets pour tableaux, Piédestaux pour Statues, Stores et Cornichos pour fenêtres, des dessins les plus artistiques, ainsi que des Cadres à Portraits et Crayons, comme Gravures des genres les plus nouveaux et plus beaux qui puissent être faits. Notre stock de Gravures, Etchings et Oleographs et Photogravures est un des plus beaux et plus vastes de toutes les récentes publications, aussi bien que les Ornements de Sèvres, Bisque et Bronze pour Cheminées et Cabinet Bric-à-Brac, où les artistes et connaisseurs pourront se trouver fiers de faire leurs choix pour cadeaux de noce ou fêtes.

OUBLIEZ PAS QUE

La Concurrence est défiée, et venez vous en convaincre chez

Oscar Uter, Manager.

L. UTER, HEIRS.

No 97 RUE DU CANAL.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Hôtel formant l'angle de la rue du Conseil.

Opérations de toute sorte sur dents

Le nouveau de dents sans aucun de notre spécialité.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

annoncé aux honnêtes de No 120 rue Canal

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1892.

Venez examiner mes modèles, vous trouver au mon prix et vous faire extraire ou Mécanis parfaitement nouveaux exquisiment.

25 août—

L'INCENDIE

Du notre établissement aux Bar

14 à 22 RUE BARONNE,

Lundi, le 31 octobre.

N'affectera en rien les affaires de

L. GRUNEWALD CO

Limited.

Qui se continueront comme par le passé au No

127 de la rue du Canal

Steinway, Pleyel, Chickering, Hardman,